Huile moteur SAE 5W-30 D1 Numero d'article 172169, 172170, 172171



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 29.01.2025, Révision 29.01.2025

Version 5.0. Remplace la version: 4.0

Page 1 / 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Huile moteur SAE 5W-30 D1

Numero d'article: 172169, 172170, 172171

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Huile à moteurs

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Wilhelmstr. 47

58256 Ennepetal / ALLEMAGNE Téléphone +49 2333 911-0 Téléfax +49 2333 911-444 Site internet www.febi.com E-mail info@febi.com

Secteur informatif

Informations techniques info@febi.com
Fiche de Données de Sécurité info@febi.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif +49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes

à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger Aucun
Mention d'avertissement Aucun

Mentions de danger H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation

locale/nationale.

2.3 Autres dangers

Dangers physico-chimiques Pas de dangers particuliers connus.

Dangers pour la santé En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.

Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations.

Dangers pour l'environnement Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Le mélange contient les substances suivantes aux propriétés perturbant le système

endocrinien : < 0,1 % CAS: 121158-58-5

Autres dangers D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

Huile moteur SAE 5W-30 D1 Numero d'article 172169, 172170, 172171



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 29.01.2025, Révision 29.01.2025

Version 5.0. Remplace la version: 4.0

Page 2 / 12

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
50 - < 100	Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO))
	CAS: 64742-54-7, EINECS/ELINCS: 265-157-1, EU-INDEX: 649-467-00-8, Reg-No.: 01-2119484627-25-XXXX
	GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304
1 - < 5	bis(nonyle-phényle)amine
	CAS: 36878-20-3, EINECS/ELINCS: 253-249-4, Reg-No.: 01-2119488911-28-XXXX
	GHS/CLP: Aquatic Chronic 4: H413
0,01 - < 0,1	Phénol, dodécyl-, ramifié
	CAS: 121158-58-5, EINECS/ELINCS: 310-154-3, EU-INDEX: 604-092-00-9, Reg-No.: 01-2119513207-49-XXXX
	GHS/CLP: Skin Corr. 1C: H314 - Repr. 1B: H360F - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 1: H410 - Eye Dam. 1: H318,
	Facteur M (toxicité aiguë): 10, Facteur M (chronique): 10

Commentaire relatif aux composants Pour le texte intégral des mentions H et des phrases R: voir la SECTION 16. contient 3 % poids/poids de DMSO-extract (pour les huiles minérales)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Description des mesures de premiers secours

Indications générales En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.

Après inhalation Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la

victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion Appeler aussitôt un médecin.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

Transmettre cette fiche au médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone

Agent d'extinction non approprié Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

oxyde de carbone (CO) Oxydes de soufre (SOx). Oxyde d'azote (NOx). Hydrogène sulfuré (H2S).

5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à

la réglementation locale en vigueur.

Huile moteur SAE 5W-30 D1 Numero d'article 172169, 172170, 172171



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 29.01.2025, Révision 29.01.2025

Version 5.0. Remplace la version: 4.0

Page 3 / 12

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit. Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel). Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les SECTION 8+13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol.

Ne pas fumer.

classe de feu (DIN EN 2): B

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Ne pas mettre de chiffons imbibés de produit dans les poches de pantalon.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Empêcher les infiltrations dans le sol.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

Tenir à l'abri des échauffements/surchauffes.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

Huile moteur SAE 5W-30 D1 Numero d'article 172169, 172170, 172171



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 29.01.2025, Révision 29.01.2025

Version 5.0. Remplace la version: 4.0

Page 4 / 12

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

non applicable

Composants possédants une valeur limite d'exposition EU (2004/37/EG)

non applicable

DNEL

Substance
Phénol, dodécyl-, ramifié, CAS: 121158-58-5
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 1.762 mg/m³
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 44,18 mg/m³
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,25 mg/kg
Industrie, dermique, Effets systématiques à court terme, 166 mg/kg
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 0,79 mg/m³
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 13,26 mg/m³
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,075 mg/kg
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à court terme, 50 mg/kg
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,075 mg/kg
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à court terme, 1,26 mg/kg
bis(nonyle-phényle)amine, CAS: 36878-20-3
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 5 mg/kg bw/day
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 2,5 mg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,25 mg/kg bw/day
Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 2.73 mg/m³
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 5.58 mg/m³
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 970 μg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 1.19 mg/m³
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 740 µg/kg bw/day

PNEC

Substance

Phénol, dodécyl-, ramifié, CAS: 121158-58-5
Eau douce, 0,074 μg/L
Eau de mer, 0,007 μg/L
Sédiment (Eau douce), 0,226 mg/kg
Sédiment (Eau de mer), 0,027 mg/kg
Sol, 0,118 mg/kg
Ingestion (alimentaire), 4 mg/kg
bis(nonyle-phényle)amine, CAS: 36878-20-3
Eau douce, 412 μg/L
Eau de mer, 41.2 μg/L
Sédiment (Eau douce), 1 mg/kg sediment dw
Sédiment (Eau de mer), 0.1 mg/kg sediment dw
Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7
Ingestion (alimentaire), 9,33 mg/kg

Huile moteur SAE 5W-30 D1 Numero d'article 172169, 172170, 172171



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 29.01.2025, Révision 29.01.2025

Version 5.0. Remplace la version: 4.0

Page 5 / 12

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations

techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. A noter une limite générale pour brouillard d'huile.

Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations

sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

Protection des yeux lunettes de protection. (EN 166:2001)

Protection des mains Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations,

veuillez vous adresser au fournisseur de gants.

> 0,11 mm: Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

Protection corporelle Vêtement de protection léger.

Divers Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité

de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance

aux substances chimiques de ces derniers. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit.

Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante A-P1. (DIN EN 14387)

Risques thermiques Pas d'information disponible.

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air,

l'eau et le sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physiqueliquideFormeliquideCouleurbrun clairOdeurcaractéristique

Seuil olfactif Pas d'information disponible.

Valeur du pH Non applicable

Valeur du pH [1%] Pas d'information disponible.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Pas d'information disponible.

[°C]

Point d'éclair [°C] 234 Inflammabilité oui

Limite inférieure d'explosion Pas d'information disponible.

Limite supérieure d'explosion Pas d'information disponible.

Propriétés comburantes Non

Pression de vapeur/pression de gaz

[kPa]

Pas d'information disponible.

Densité [g/cm³] ca. 0,84 (15 °C / 59,0 °F)

Densité relativeNon déterminéDensité de versement [kg/m³]Non applicableSolubilité dans l'eaupratiquement insolubleSolubilité autres solvantsPas d'information disponible.Coefficient de partage n-octanol/eauPas d'information disponible.

(valeur log)

Viscosité cinématique 60,55 mm²/s (40°C)

 Densité de vapeur relative
 Pas d'information disponible.

 Point de fusion [°C]
 Pas d'information disponible.

 Température d'auto-inflammation [°C]
 Pas d'information disponible.

 Temp. de décomposition [°C]
 Pas d'information disponible.

Caractéristiques des particules Non applicable

9.2 Autres informations

Pas d'information disponible.

Huile moteur SAE 5W-30 D1 Numero d'article 172169, 172170, 172171



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 29.01.2025, Révision 29.01.2025

Version 5.0. Remplace la version: 4.0

Page 6 / 12

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir la SECTION 10.3.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnantes normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.

10.4 Conditions à éviter

Acides forts

Chauffement fort, car la décomposition thermique commence à partir de > 100°C.

10.5 Matières incompatibles

Agent d'oxydation Acides

Composés fortement basiques

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas de température élevée: Hydrogène sulfuré (H2S).

Huile moteur SAE 5W-30 D1 Numero d'article 172169, 172170, 172171



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 29.01.2025, Révision 29.01.2025

Version 5.0. Remplace la version: 4.0

Page 7 / 12

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 Toxicité orale aiguë

Produit

oral, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Phénol, dodécyl-, ramifié, CAS: 121158-58-5

LD50, oral, rat, 2100 mg/kg bw

bis(nonyle-phényle)amine, CAS: 36878-20-3

LD50, oral, rat, 5000 mg/kg bw

Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7

LD50, oral, rat, 5000 mg/kg bw

Toxicité dermale aiguë

Produit

dermique, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Phénol, dodécyl-, ramifié, CAS: 121158-58-5

LD50, dermique, lapin, 15000 mg/kg bw

Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7

LD50, dermique, lapin, 2000 - 5000 mg/kg bw

Toxicité aiguë par inhalation

Produit

inhalatoire, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7

LC50, inhalatoire, rat, 2.18 - 5.53 mg/L air, 4h

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Sensibilisation respiratoire ou cutanée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Phénol, dodécyl-, ramifié, CAS: 121158-58-5

NOAEL, oral, rat, 60 - 100 mg/kg bw/day

bis(nonyle-phényle)amine, CAS: 36878-20-3

NOEL, oral, rat, 100 mg/kg bw/day

Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7

NOAEL, dermique, rat, 30 - 2000 mg/kg bw/day

NOAEL, dermique, lapin, 1000 mg/kg bw/day

NOAEC, inhalatoire, rat, 980 mg/m3 air

LOAEL, oral, rat, 125 mg/kg bw/day

Huile moteur SAE 5W-30 D1 Numero d'article 172169, 172170, 172171



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 29.01.2025, Révision 29.01.2025

Version 5.0. Remplace la version: 4.0

Page 8 / 12

Mutagénèse Toxicité sur la reproduction En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Fécondité

Substance

Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-

54-7

NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/d (Effect on fertility), aucun effet nocif observé

- Développement Pas d'information disponible.

Cancérogénèse En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Danger par aspiration En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.

Les données toxicologiques citées concernant les composants sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection

sanitaire au lieu de travail ainsi qu'aux toxicologues.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le

système endocrinien

Le mélange contient les substances suivantes ayant un potentiel de perturbation

endocrinienne. : < 0,1 % CAS: 121158-58-5

11.2.2 Autres informations Aucun

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substance
Phénol, dodécyl-, ramifié, CAS: 121158-58-5
EC50, (48h), Invertebrates, 37 - 92.7 μg/L
EC50, (24h), Invertebrates, 106 μg/L
EC50, (21d), Invertebrates, 7.9 - 8.6 μg/L
EC50, (72h), Algae, 150 - 765 μg/L
EL50, (4d), poisson, 40 mg/L
NOEC, (72h), Algae, 70 - 442 μg/L
NOEC, (48h), Invertebrates, 11 μg/L
NOEC, (21d), Invertebrates, 3.7 μg/L
NOELR, (4d), poisson, 25 mg/L
EC0, (48h), Invertebrates, 56 μg/L
EC10, (72h), Algae, 530 - 765 μg/L
LOEC, (21d), Invertebrates, 12 μg/L
bis(nonyle-phényle)amine, CAS: 36878-20-3
EC50, (48h), Invertebrates, 100 mg/L
EL50, (72h), Algae, 100 mg/L
NOELR, (33d), poisson, 10 mg/L
NOELR, (21d), Invertebrates, 4.45 mg/L
Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-54-7
EC50, (48h), > 10000 mg/l (Gammarus pulex), OECD 202
EC50, (72h), Algae, > 100 mg/l
NOEC, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, ≥ 100 mg/l, OECD 201
NOEC, (21d), Daphnia magna, 10 mg/l, OECD 211
LL50, (96h), poisson, > 100 mg/l, OECD 203

Huile moteur SAE 5W-30 D1 Numero d'article 172169, 172170, 172171



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 29.01.2025, Révision 29.01.2025

Version 5.0. Remplace la version: 4.0

Page 9 / 12

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement Comportement dans les stations d'épuration

Biodégradabilité

Le produit n'est pas facilement biodégradable.

Substance

Distillats paraffiniqueus lourds (pétrole), hydrotraités (< 3% d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO)), CAS: 64742-

54-7

(28d), 31 %, OECD 301 F, Le produit n'est pas facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

Substance
Phénol, dodécyl-, ramifié, CAS: 121158-58-5
BCF, 289
log Pow, 7,4

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange contient les substances suivantes ayant un potentiel de perturbation endocrinienne. : < 0,1 % CAS: 121158-58-5

12.7 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en

vigueur.

La directive 2011/65/CE [(UE) 2015/863] (RoHS) relative à la limitation de l'utilisation de

certaines substances dangereuses est respectée.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

130205*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par

de tels résidus

Huile moteur SAE 5W-30 D1 Numero d'article 172169, 172170, 172171



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 29.01.2025, Révision 29.01.2025

Version 5.0. Remplace la version: 4.0

Page 10 / 12

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

Huile moteur SAE 5W-30 D1 Numero d'article 172169, 172170, 172171



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 29.01.2025, Révision 29.01.2025

Version 5.0. Remplace la version: 4.0

Page 11 / 12

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006

(REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/EWG ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131;

(UE) 517/2014; (UE) 2019/1148; (UE) 2019/1021, (UE) 2023/707

- Commentaire relatif aux

composants

Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).

- annexe XIV (REACH) Le produit ne contient pas ≥ 0,1 % de substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV

du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)

- annexe XVII (REACH) Le produit ne contient pas ≥ 0,1 % de substances faisant l'objet de restrictions selon l'annexe

XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)

Le produit fait l'objet des restrictions suivantes selon l'annexe XVII du Règlement (CE)

1907/2006 (REACH) 3

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT

RÉGLEMENTATIONS NATIONALES

(FR):

ADR (2025); IMDG-Code (2025, 42. Amdt.); IATA-DGR (2025)

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.

- Observer les restrictions d'emploi Non

- VOC (2010/75/CE) non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, une appréciation de sécurité des matières n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H360F Peut nuire à la fertilité.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Huile moteur SAE 5W-30 D1 Numero d'article 172169, 172170, 172171



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 29.01.2025, Révision 29.01.2025

Version 5.0. Remplace la version: 4.0 Pa

Page 12 / 12

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

ATE = acute toxicity estimate

CAS = Chemical Abstracts Service

CLP = Classification, Labelling and Packaging

DMEL = Derived Minimum Effect Level DNEL = Derived No Effect Level

EC50 = Median effective concentration ECB = European Chemicals Bureau EEC = European Economic Community

EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

EL50 = Median effective loading

ELINCS = European List of Notified Chemical Substances

EmS = Emergency Schedules

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

IATA = International Air Transport Association

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying

Dangerous Chemicals in Bulk IC50 = Inhibition concentration, 50%

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods IUCLID = International Uniform ChemicaL Information Database

IVIS = In vitro irritation score
LC50 = Lethal concentration, 50%

LD50 = Median lethal dose LC0 = lethal concentration, 0%

LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level

LL50 = Median lethal loading LQ = Limited Quantities

MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level NOEC = No Observed Effect Concentration

PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance

PNEC = Predicted No-Effect Concentration

REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

STP = Sewage Treatment Plant

TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit

VOC = Volatile Organic Compounds

vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes

à long terme. (Méthode de calcul)

Positions modifiées 9.1, 11.1, 12.2, 12.3, 15.1, 16.3